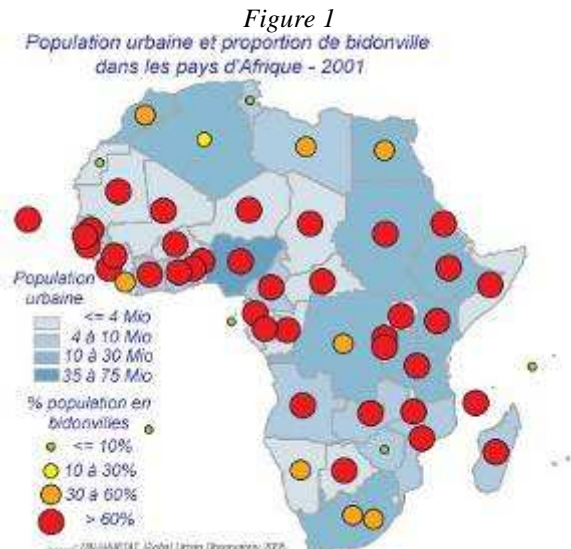


La situation dans les pays en développement

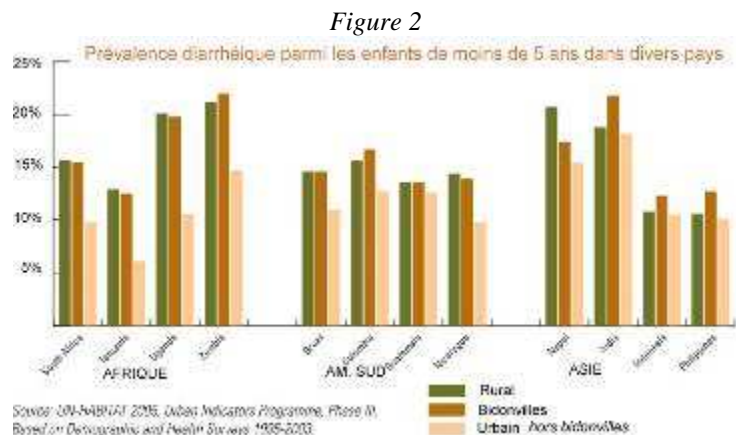
Ghislain de Marsily¹ et Jacques Bertrand²

1 : Professeur émérite à l'Université Paris VI et à l'École des Mines de Paris, Membre des Académies des Sciences et des Technologies
2 : Président d'AquaOrbi – Président du Comité Stratégique de la Chaire « Suez Environnement Eau pour tous » de ParisTech

Introduction : *Y aura-t-il un jour de l'eau au robinet pour tous en Afrique ou dans les Pays en Développement ? Et pour ceux qui ont ce privilège, quand sera-t-elle disponible continûment ? Mais d'abord, quand sera-t-elle potable, et quand les villes seront-elles dotées des dispositifs d'assainissement adéquats ? Car il est maintenant établi que l'eau potable toute seule, sans l'assainissement et l'éducation à l'hygiène, n'améliore presque pas l'état sanitaire des populations. Répondre à cette question tient en un mot : comment lutter contre le « sous-développement durable »¹ en matière d'eau, quand depuis plus de trente ans ce sujet est à l'ordre du jour ? Et que de plus s'annonce à l'horizon une urbanisation massive de ces pays, dont on sait bien que la majeure partie des nouveaux arrivants vivront dans des bidonvilles (Figure 1)...*



La fourniture d'eau potable et l'assainissement sont très inégalement répartis dans le monde². Dans un grand nombre de pays en développement, une large fraction de la population n'y a pas accès, ce qui engendre maladies et mortalité. Dans la plupart des cas, ce n'est pas l'eau qui manque. En monde rural, elle est disponible dans des puits, des rivières, des mares, etc., mais cette eau est le plus souvent de très mauvaise qualité bactériologique, car polluée par des excréments humains ou animaux, et non traitée. Dans les villes, la situation n'est en général pas plus favorable. Le réseau public d'eau potable, lorsqu'il existe, y est souvent limité à une petite partie du périmètre urbain. Il n'est qu'abusivement appelé « réseau d'eau potable », puisqu'il n'est en réalité le plus souvent qu'un réseau à fourniture discontinue d'une eau « claire » mais impropre à la consommation, car contaminée en cours de transport par un environnement extérieur pollué du fait de l'absence de système d'assainissement. Les Nations unies estiment [7] que chaque année, environ 1,7 million d'individus meurent de diarrhées (dont 45 % en Afrique sub-



saharienne, 40 % en Asie du sud est et 15 % dans le reste du monde). La plupart de ces diarrhées sont dues à l'insalubrité de l'eau. Les enfants sont les plus touchés, et la diarrhée est la deuxième cause de mortalité, après les infections aiguës des voies respiratoires (2 millions de morts), et avant la Malaria (0,9 million), la rougeole (0,4 million) et le Sida (0,35 million). Les études à cet égard montrent que la situation dans les bidonvilles est aussi désastreuse que celle du monde rural (Figure 2).

Le danger de l'eau insalubre ne se limite pas à l'eau « potable » à son point de livraison, mais concerne aussi toutes les eaux qui pourront indirectement être contaminantes, après contact avec des mains qui seront portées à la bouche, ou qui contamineront des récipients alimentaires, dont ceux destinés à conserver ou transporter l'eau. Aussi faut-il avoir conscience que l'assainissement et l'éducation à l'hygiène sont aussi importants pour la santé publique, sinon plus, que la distribution d'eau potable. Tous trois doivent aller de pair. Distribuer de l'eau potable publique à une communauté urbaine sans apporter en même temps une réponse à la question de l'assainissement peut même avoir des effets contraires à l'objectif de santé publique, car l'accroissement du volume d'eau utilisé augmentera le volume d'eau usée rejetée et non collectée, rendant encore plus insalubre le quartier nouvellement raccordé.

Le « Sommet du millénaire »

Les « Objectifs du millénaire pour le développement » (OMD) ont été adoptés en septembre 2000 à New York par les dirigeants du monde entier lors du « Sommet du millénaire » des Nations unies. Ces objectifs, au nombre de huit, visent à réduire la pauvreté et la faim, à améliorer l'éducation, la santé, l'égalité des sexes, à assurer un environnement durable et à mettre en place un partenariat mondial pour le développement. Les objectifs pour l'accès à l'eau potable (Figure 3) n'apparaissent que discrètement placés parmi ceux du chapitre sur l'environnement. Ils visent à « réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à de l'eau potable ». L'extension de ces objectifs à ceux pour un assainissement « amélioré » n'a été faite que deux ans plus tard, à la Conférence de Johannesburg (septembre 2002). Et la quantification du nombre de personnes visées n'a été réellement établie qu'en 2004 : 1,1 milliard pour l'eau potable et 2,6 milliards pour l'assainissement [3].

Figure 3

| Pertinence de la qualité de l'eau dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 | |
|--|---|
| Objectif 7 : garantir la viabilité de l'environnement | |
| Cible 1 : | Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes des pays et inverser la tendance à la perte de ressources environnementales |
| Cible 2 : | Réduire la perte de biodiversité d'ici à 2010 par une diminution importante du taux de cette perte |
| Cible 3 : | Réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion d'individus n'ayant pas accès à de l'eau potable et à des moyens d'assainissement décentes |
| Cible 4 : | D'ici à 2020, avoir réussi à améliorer considérablement les conditions de vie de 100 millions au moins d'habitants de taudis. |
| Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile | |
| Cible 1 : | Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants âgés de moins de cinq ans |
| Objectif 6 : Lutter contre le VIH-Sida, le paludisme et autres maladies | |
| Cible 3 : | Réduire de moitié d'ici à 2015 l'incidence du paludisme et des autres principales maladies et commencer à inverser la tendance |

Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies a intimé aux États signataires de la convention de l'Onu de respecter, protéger et mettre en œuvre le droit à l'eau et à l'assainissement : « Il consiste en un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques de chacun. » Le 28 juillet 2010, les Nations Unies ont enfin déclaré que « l'accès à l'eau propre et à l'assainissement faisait partie des droits fondamentaux de la personne humaine ».

Ces considérations montrent combien les prises de consciences sont récentes.

Encore doit-on noter que les chiffres avancés sur l'ampleur du problème sont trompeurs, et comptabilisent comme acceptables des situations nettement insuffisantes. Au sens des OMD en effet, loin d'exiger la disponibilité d'un robinet d'eau potable chez soi (3 milliards d'individus n'en ont pas !), l'objectif vise plus modestement l'accès à « un point d'eau amélioré à proximité » du domicile³. Ce n'est donc ni l'ambition d'une eau réellement potable, ni l'objectif d'un accès aisé pour tous. De même, l'objectif d'un assainissement « amélioré »⁴ n'est pas le raccordement à un réseau d'égout, mais se limite à l'existence de latrines. Ainsi, les OMD devraient-ils être considérés comme un minimum, préalable nécessaire avant l'atteinte ultérieure d'un accès universel. Or, même si les OMD étaient atteints, c'est-à-dire si l'on alimentait en eau « améliorée » 550 millions d'habitants de plus qu'en 2000 et que l'on dotait d'un dispositif amélioré d'assainissement 1,3 milliard d'habitants de plus d'ici à 2015, il resterait encore 800 millions de personnes dépourvues de ces services élémentaires en 2015 du fait de la croissance démographique.

Avancement du programme

À l'heure actuelle, selon les Nations Unies [4, 5], les OMD pour l'eau et pour l'assainissement sont en retard. La Figure 4 ci-contre montre les dates auxquelles ils pourraient être atteints, au rythme actuel d'équipement : pas avant 2040 (eau) et 2076 (assainissement) pour l'Afrique, même avec la définition minimaliste des objectifs comme souligné plus haut !

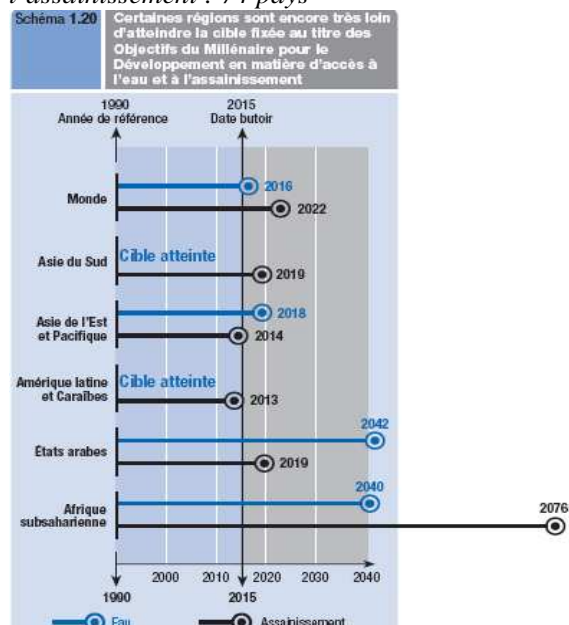
La « Vision mondiale » de l'eau

Quels sont les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs ? Le Conseil Mondial de l'eau, organisme international indépendant dont le siège se trouve à Marseille, et qui est soutenu par la Banque mondiale et l'ensemble des agences des Nations unies, en particulier l'Unesco, a élaboré en 2000 une « Vision mondiale de l'eau » [1, 2], censée représenter un consensus mondial sur la nature du problème et les solutions à y apporter, en concertation avec un très grand nombre d'organisations, d'ONG et de pays, développés ou en développement. Cette vision a imaginé trois scénarios se projetant jusqu'à l'année 2025 :

1. *Business as usual* : on poursuit sans rien changer. On extrapole simplement jusqu'à 2015 les évolutions quantitatives et qualitatives actuelles. La crise sera alors au rendez-vous : non-atteinte des Objectifs du millénaire et détérioration des services de l'eau et de l'assainissement.

2. *Technology, economics and the private sector* : technologie, économie et secteur privé. La recherche et le développement sont conduits par le secteur privé, les droits d'eau sont commercialisés, la mondialisation soutient le développement économique. La mondialisation de l'économie constitue la base de ce scénario, qui laisse de côté les pays les plus pauvres et ne protège pas l'environnement. C'est un scénario réaliste, mais sans considérations éthiques ni sociales.

Figure 4
Dates auxquelles seront atteints les Objectifs du millénaire au rythme actuel [4]. Sont en retard sur les objectifs : pour l'eau : 55 pays, pour l'assainissement : 74 pays



3. *Values and life styles* : valeurs et modes de vie. C'est le scénario de l'espoir. Éducation, action au niveau local, développement durable, transparence, équité, solidarité, respect de l'environnement, innovation technologique maîtrisée, organisations internationales et institutions nationales réformées et efficaces. C'est le scénario privilégié. Si la communauté internationale s'y rallie, et paye le prix nécessaire aux aménagements indispensables pour procurer de l'eau à tous, alors la crise peut être évitée.

Le coût économique de la Vision mondiale... et son bénéfice

La Vision a chiffré en 2000 le coût économique des OMD pour l'eau et pour l'assainissement : il faudrait investir chaque année, dans le monde, une somme de cent soixante milliards de dollars pendant dix ans pour venir à bout des problèmes. Le Conseil Mondial de l'eau en 2006 a réévalué les besoins de 9 à 30 milliards de dollars par an. Ces montants paraissent considérables, mais démontrent que le premier facteur limitant pour l'atteinte des OMD est d'abord de nature politique et économique, et non pas de nature physique et technique (ressources en eau, technologies ...), si l'on sait mobiliser les fonds et transposer aux pays en développement les techniques mises en œuvre dans les pays développés.

Mais le facteur économique devrait-il être limitant ? A l'échelle de la planète, ces montants sont réduits. Mais surtout, le facteur économique, loin d'être un frein, devrait tout au contraire être un facteur d'accélération. Toutes les études faites par les agences internationales montrent en effet que l'accès à l'eau et à l'assainissement amène à un bénéfice considérable (Figure 5).

Figure 5

Ratio avantages/coûts des interventions dans les régions en développement et en Eurasie OMS/UNICEF, 2005

| Résultat de l'intervention | Ratio avantages/coûts |
|--|-----------------------|
| Réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population qui n'a pas accès à une source d'eau meilleure | 9 |
| Réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population qui n'a pas accès à une source d'eau meilleure et à un meilleur système d'assainissement | 8 |
| Accès universel, d'ici 2015, à une source d'eau meilleure et à un meilleur système d'assainissement | 10 |
| Accès universel, d'ici 2015, à une source d'eau meilleure et à un meilleur système d'assainissement, avec désinfection de l'eau au point d'utilisation | 12 |
| Accès universel à un réseau d'eau et d'assainissement desservant les habitations d'ici 2015 | 4 |

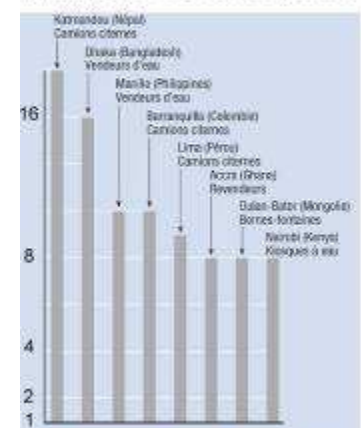
Les études montrent aussi que le premier des bénéficiaires du développement des services publics est le citoyen (Figure 6), indépendamment de la nature publique ou privée de l'opérateur, car toutes les solutions alternatives auxquelles il doit avoir recours sans service public sont considérablement plus chères.

Et pourtant, seulement quatre-vingts milliards de dollars sont dépensés annuellement pour l'eau dans tous les pays de la planète, ce qui est plus de deux fois inférieur aux valeurs estimées nécessaires.

Pourquoi les gouvernements et leurs bailleurs n'investissent-ils pas dans un secteur qui paraît aussi rentable, tant socialement qu'économiquement ? Et pourquoi, à défaut d'investissement public, le secteur privé auquel fait appel la Vision ne s'empare-t-il pas spontanément de ce gigantesque marché, qui est aussi un gigantesque besoin [6] ?

Figure 6

Ratio prix pratiqué par les vendeurs d'eau dans les bidonvilles/ Prix pratiqués par les services publics



On remarquera d'abord que jamais, dans aucun pays, l'investissement de premier établissement des infrastructures publiques d'eau potable (et a fortiori d'assainissement) n'a été financé par le prix de l'eau. A Paris, comme dans toutes les villes de France, comme à Londres ou à New York... les réseaux d'eau et d'assainissement publics ont toujours été largement financés par la puissance publique. En réalité, l'avantage économique principal de cet investissement (qui permet d'en calculer la rentabilité pour la nation) est indirect, et ne va pas à l'investisseur, ce qui explique son désintérêt. Il va au citoyen bénéficiaire (accroissement du temps disponible, amélioration de la santé, de la capacité à produire...) et à l'état (création de richesse associée). Or l'état est d'abord un gouvernement, dont les priorités immédiates sont rarement compatibles avec le pas de temps nécessaire à la création d'un réseau d'eau ou d'assainissement (moins spectaculaire qu'une route par exemple). En outre, ces investissements, rentables pour la nation et ses citoyens, concerneront plusieurs générations (un réseau d'eau est fait pour durer plus de cinquante ans...). Ils ne peuvent pas être amortis sur des échelles de temps compatibles avec un investissement économique classique, et, cela le serait-il, il serait questionnable de faire peser sur les consommateurs d'aujourd'hui le coût des équipements qui serviront ceux de demain. Ce n'est donc pas un raisonnement classique de marché qu'il faut appliquer en l'espèce.

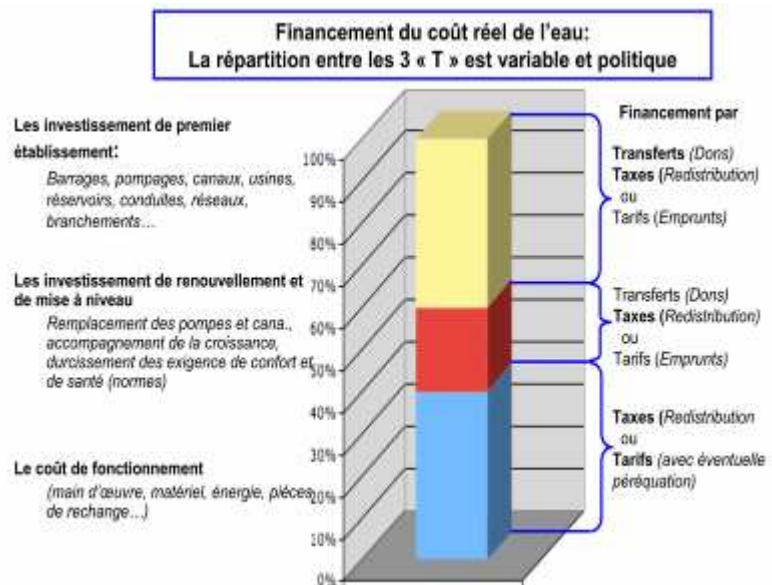
Le financement de l'eau et de l'assainissement par les 3 T

Faire payer le consommateur est une nécessité, car cela responsabilise, évite les gaspillages, et donne à l'opérateur les moyens de maintenir le service. L'observation générale montre en effet que là où l'eau publique est gratuite (ou le non paiement généralisé), alors le service est de très mauvaise qualité, peu étendu, et les premiers pénalisés en sont les plus pauvres. Mais « payer » ne signifie pas « tout payer ». Il est aujourd'hui communément admis que le financement nécessaire à la mise à disposition du service de l'eau (et de l'assainissement) doit provenir de trois sources,

appelées les 3 T (Taxes, Transferts, Tarifs), dont la répartition est variable selon les cas, et relève largement d'un choix politique (Figure 7). Les infrastructures de premier établissement ne devront pas être mises à la charge du tarif, mais des taxes (redistribution par l'impôt) ou des transferts (solidarité nationale ou internationale). Quant au tarif payé par le consommateur, il ne paiera en réalité pas « l'eau », mais seulement tout ou partie des services

nécessaires pour la capter, la transporter, la purifier, la distribuer. Ces services pourront être inscrits dans une « charte sociale de l'eau », qui stipulera que « l'accès pour tous à l'eau doit être un droit imprescriptible », comme le recommandent les Nations unies, et prévoira éventuellement des systèmes de péréquation pour permettre d'assurer que tous, y compris les plus pauvres, aient les moyens d'accéder à un minimum vital.

Figure 7



Le besoin en financement par « Transfert » que devra prendre en charge la solidarité internationale est chiffré à 12 milliards de dollars par an dans la Vision. Cette somme n'est hélas pas au rendez-vous. En 2003-2004, les Nations unies estimaient l'aide internationale en eau-assainissement à 4 milliards de dollars, soit le tiers des sommes estimées nécessaires pour satisfaire les besoins non solvables. Cela explique que les conférences ministérielles lors des nombreuses réunions internationales sur l'eau, depuis celle de Stockholm en 1972 jusqu'à celle d'Istanbul en 2009, se soient abstenues de s'engager sur des montants d'aide, prenant grand soin d'exclure des déclarations finales toute clause contraignante (le sixième Forum mondial de l'eau se tiendra à Marseille en mars 2012).

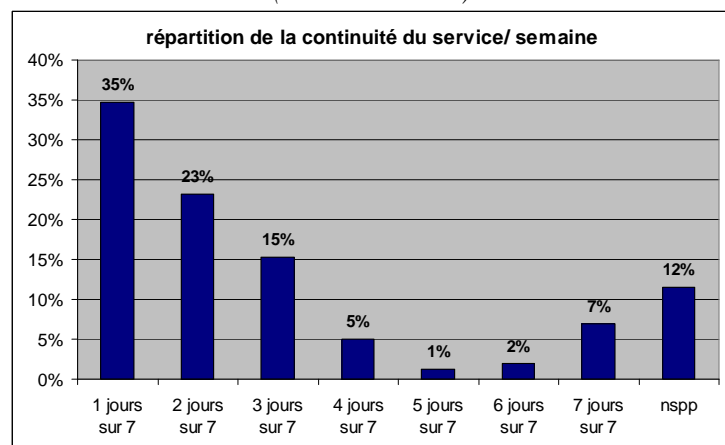
Sur cette question, la France a adopté le 9 février 2005 la loi dite Oudin-Santini, qui autorise les collectivités locales (municipalités, syndicats des eaux, agences de l'eau...) à affecter un pourcentage au plus égal à 1 % de leurs budgets eau et assainissement à des actions d'aides internationales dans le domaine de l'eau. Ces contributions vont croissant, avec des partenariats structurés entre une collectivité locale française et une ville ou une région d'un pays en développement. Elles pourraient, si elles étaient mises à la valeur maximum de 1 %, atteindre 100 millions d'Euros par an. Mais on en est encore loin. La France est aussi, historiquement, le pays où se sont développés les principes de délégation au privé de la fourniture d'eau, sous diverses formes (concession, affermage...). Quelques sociétés privées françaises de distribution d'eau sont ainsi pionnières sur les marchés internationaux (Suez Environnement, Veolia).

La situation actuelle

En simplifiant à l'extrême, la situation actuelle dans les Pays en Développement peut se résumer ainsi, le cas présenté étant plutôt extrême :

Dans les plus grandes villes, il existe en général un réseau de distribution, plus ou moins ancien. Il ne couvre la plupart du temps qu'une faible part de la population agglomérée, et est souvent en mauvais état, avec un taux de fuites très élevé (plus de 50%, quand le taux normalement accessible pour un réseau correctement géré ne doit pas dépasser 20%). Par manque d'eau à la production, mais surtout du fait d'une maintenance défailante et à cause des fuites, ce réseau n'est pas alimenté en continu, seulement quelques heures par jour (ou par semaine : voir Figure 8). Dans un cercle vicieux, ce système pousse au gaspillage (constitution de réserves chez l'habitant, qui sont rejetées quand l'eau revient) et à la pénurie aggravée. Et quand le réseau n'est pas alimenté, les points de fuites se transforment en points d'entrée dans le réseau pour les eaux usées du sous-sol (présentes à cause du défaut généralisé de système d'assainissement). Si bien que même si l'eau injectée dans le réseau en amont était traitée et potable, elle ne l'est plus à l'arrivée. La potabilité de l'eau au sortir des stations de traitement des eaux potables est en outre rarement garantie, car leur maintenance laisse souvent à désirer, et la disponibilité des produits de traitement incertaine.

Figure 8
Continuité du service public en eau à Port au Prince
(avant le séisme)



Pour s'alimenter, les citoyens urbains ont donc recours à diverses solutions (Figure 9): achat à un voisin si celui-ci est un privilégié qui dispose d'un branchement ou d'un forage particulier, approvisionnement à des bornes-fontaines publiques ou à des kiosques privés, achat à des porteurs d'eau (comme c'était le cas à Paris, jusqu'au, 19^e siècle), distribution par camion citernes. Dans les quartiers périphériques, souvent totalement dépourvus de réseau et urbanisés de façon anarchique ou vrais bidonvilles, les points d'eau sont plus rares encore. L'eau n'y est distribuée que par porteur, brouettes, camions... On devra en général distinguer deux catégories d'eau : l'une dite potable, qui souvent ne l'est pas, et l'autre dite de toilette et lessive, qui l'est encore moins⁵, collectée telle quelle dans une rivière ou un puits. La potabilité des eaux prétendues potables n'est pas assurée, pour les raisons qu'on vient de voir. Les habitants qui le peuvent la font bouillir pour la débarrasser des germes pathogènes, mais l'énergie est chère et sa disponibilité pose problème.

Figure 9
Différents modes d'approvisionnement
en zone urbaine



On se contente donc plus généralement de cette eau au détail achetée fort cher, sans garantie réelle. En Haïti, on estimait avant le séisme que seule 20% de la population urbaine avait accès à l'eau au robinet, à domicile, 7% via d'une fontaine publique, 15% avait une ressource privée (forage, puits ...), 8% prenait l'eau dans une rivière (c'est d'une rivière qu'est partie l'épidémie de choléra), et 43% s'approvisionnait au seau (ou « boquite ») auprès d'un revendeur, le solde achetant à des livreurs en camion, ayant accès à une source, ou collectant l'eau de pluie.

L'assainissement « toutes eaux » est en général totalement inexistant. L'eau usée court dans des rigoles le long des rues et aboutit aux ruisseaux, rivières ou points bas, sans être traitée. Elle est souvent réutilisée à l'aval par les cultivateurs et maraîchers, qui revendent aux habitants de la ville des aliments contaminés par leurs propres eaux usées.

Dans les zones rurales, l'eau provient soit d'un plan d'eau superficiel (rivière, mare, marigot), soit d'un puits traditionnel (Figure 10) d'où on la tire avec un seau ou un « dalou », ou enfin de forages tubés issus de programmes d'hydraulique villageoise. Dans ce dernier cas, l'eau est en général de meilleure qualité, sauf si l'infiltration des eaux usées (lessive, latrines, ou lieux des abreuvoirs des bestiaux) se fait de façon trop proche du puits, auquel cas on constate une contamination des eaux.

Figure 10



Il faut encore citer le cas de la contamination naturelle des eaux par des éléments contenus dans les roches. Le cas le plus dramatique est celui de la plaine du Ganges (Bangladesh et Inde) où les sédiments issus de l'Himalaya contiennent un peu d'arsenic [3]. Pour améliorer la qualité des eaux potables, prises traditionnellement dans les eaux de surface très polluées, les Anglais ont incité les populations rurales à forer des puits peu profonds, qui délivraient au

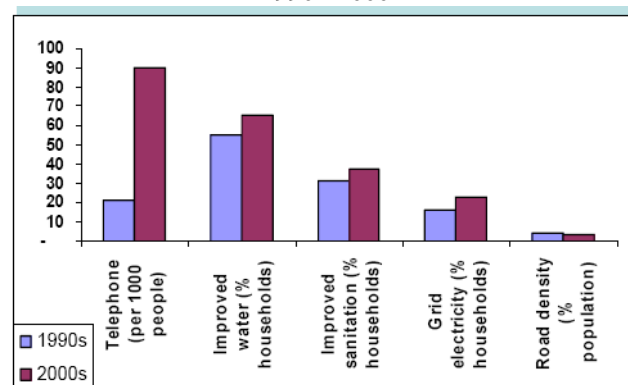
début une eau non contaminée. Mais peu à peu ces eaux se sont chargées en arsenic, non que les sédiments en contiennent beaucoup, mais que les conditions géochimiques d'oxydo-réduction dans ce milieu, perturbé par l'agriculture, ont fait passer l'arsenic en solution, avec des résultats catastrophiques, plusieurs centaines de millions de personnes reçoivent des doses excessives d'arsenic, avec des graves maladies associées (cancer, anémies, maladies de peau, neuropathologies...). Traiter les eaux pour en extraire l'arsenic est possible, mais trop cher. Alors on cherche à forer des puits plus profonds, dans des niveaux non contaminés... Dans certains pays, c'est l'excès de fluor qui pose problème, avec de même son cortège de maladies associées, affectant en particulier le squelette.

Sortir du sous-développement durable en matière d'eau ?

Le tragique constat qui précède amène légitimement à se demander pourquoi le progrès est si lent, malgré les priorités affichées par toutes les parties prenantes (Institutions du développement, OCDE, OMS, ONG...), alors même que l'accès à l'eau et à l'assainissement n'est pas seulement une nécessité sociale, mais est aussi un investissement très positif sur l'économie locale autant que sur l'économie des ménages.

Les raisons en sont multiples : pauvreté des populations, non-acceptabilité culturelle ou sociale du paiement d'un service que beaucoup considèrent comme naturellement gratuit (pour un musulman, par exemple, vendre l'eau va contre le souhait de Dieu), faiblesse des institutions publiques voire absence totale, dans les villes secondaires des états fragiles, manque de stabilité, insécurité, faible niveau éducatif général, rareté des ressources humaines d'encadrement, corruption, non-acceptabilité politique de l'intervention d'un opérateur privé (difficulté mise en évidence par les crises de la dernière décennie), insuffisance des infrastructures de base (énergie, transport, communication), croissance démographique forte, anarchie de l'urbanisation, désintérêt des classes dirigeantes pour les populations marginalisées, complexité technique et institutionnelle des projets... tout ces facteurs explicatifs sont réels, mais insuffisants. On relèvera, contraste saisissant, que le téléphone portable arrive aujourd'hui (presque) partout, même dans les quartiers les plus pauvres... On notera surtout que certains pays, pas mieux dotés que beaucoup d'autres, progressent remarquablement quant à l'accès à l'eau (*Colombie, Burkina Faso, Ouganda, Sénégal, Maroc, ...*). De même, certains opérateurs, publics (*Phnom Penh Water Authority au Cambodge ...*) ou privés (*Suez Environnement à Alger...*), parviennent à des résultats exemplaires en certaines villes, tandis que d'autres villes du même pays ne progressent pas. Ne peuvent non plus être retenus comme éléments explicatifs déterminants la disponibilité des ressources en eau (de nombreuses villes situées au bord de ressources abondantes, à l'exemple de Kinshasa, souffrent du manque d'eau potable), ni la taille des agglomérations (les mégapoles posent certes des problèmes complexes, mais le taux d'accès au service de l'eau et de l'assainissement est plutôt inférieur encore dans les villes secondaires), ni la capacité à payer, de nombreux exemples (*Phnom Penh, ...*) montrent qu'un système tarifaire conçu pour permettre une péréquation entre les différents consommateurs permet de servir chacun ; ni le

Figure 11
Progrès de différents services en Afrique
1990 - 2000



Source: "Africa and the Global Economic and Financial Crisis"
Shanta DEVARAJAN - World Bank - Conférence au MEDEF -
(Paris - November 2009)

statut public ou privé de l'opérateur en charge de ce service (on trouve d'excellents opérateurs publics aussi bien que privés - Il est bon ici de rappeler que ces derniers ne servent que 7% de la population mondiale, et ne méritent de ce fait ni le procès qui leur est fait d'être la cause d'un retard, ni les attentes qu'on leur a fait porter de résoudre seuls ce défi).

Un paradoxe : l'absence de demande

Le premier frein apparent au progrès de ces services, paradoxe étonnant et pourtant largement constaté, est l'absence de demande effective de la part des citoyens concernés. Or, sans demande, il ne peut y avoir de progrès, ni d'incitation pour les responsables publics. Pourquoi ce constat, et comment l'inverser? L'inadéquation de l'offre de service aux attentes des populations est la première explication, mais avec elle et surtout, l'absence d'espoir qu'une amélioration soit possible. L'absence de demande est donc une résignation, par manque de références à d'autres réalités sans doute, mais aussi par défaut de confiance envers les acteurs responsables (opérateur et pouvoirs publics). Briser ce cercle vicieux qui maintient l'immobilisme est nécessaire. Susciter la demande, susciter la confiance est un premier objectif. Il ne peut être atteints que si l'ensemble des acteurs (opérateur et autorités locales, institutions financières du développement, ONG...) le partagent et s'y attellent conjointement : *« Pour s'attaquer à l'immense défi des services urbains d'eau potable, il faudrait mobiliser toutes les ressources capables d'y contribuer. Il est grand temps d'un plus large partenariat: un partenariat qui inclut tous et n'exclut aucun »* [8 - p148].

Le devoir de l'action

Ce large partenariat suppose la capacité de toutes les parties prenantes à dialoguer et à se faire confiance, et plutôt que de se perdre en querelles de principes, à agir de manière coordonnée en partageant l'essentiel, qui peut se résumer ainsi

- l'eau est un problème local : encourager la volonté politique locale, la responsabiliser, la respecter, est indispensable, car la suspicion vis à vis des autorités locales a pu contribuer à les délégitimer et à entretenir les conditions du « sous-développement durable »¹. Donner à ces autorités les moyens d'élaborer et mettre en œuvre la politique qu'elles ont choisie, dans un cadre de gouvernance équilibré, est le premier devoir des autres acteurs ;
- faire progresser le professionnalisme des entreprises locales et de leur ressources humaines est une priorité, pour enraciner le savoir dans le pays: opérateur de service, et sous-traitants des métiers connexes (entreprises de travaux, fournisseurs d'équipements et outillage, systèmes d'information, ...) ;
- les infrastructures de premier établissement et les coûts de remise à niveau doivent relever en partie de la redistribution locale (« Taxes ») ou solidarité internationale (« Transferts ») et non être reportés totalement sur le tarif; par ailleurs, les financements remboursables doivent être réalisés en monnaie locale ;
- la présence d'institutions financières internationales comme financeurs directs ou indirects de l'opérateur, et comme catalyseur de stabilité et de confiance entre tous les acteurs, est indispensable ;
- le rôle de l'opérateur de service, public ou privé, doit être clairement séparé de celui du pouvoir politique pour éviter toute confusion d'objectif ; son autonomie doit être suffisante pour lui permettre d'assurer une continuité de gestion indépendante des changements politiques ;
- la propriété des actifs et le pouvoir de contrôle doivent rester publics ; il faut inventer de nouveaux modes de partenariats de long terme qui consolident la confiance entre

les parties prenantes, assurent leur légitimité vis-à-vis de toutes les autres parties prenantes, et soient assez souples pour permettre une adaptation continue face aux inévitables évolutions imprévues.

En conclusion

Le progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement est nécessaire, possible, et doit être un formidable levier pour l'économie. Or, il est beaucoup trop lent, particulièrement sur le continent africain, tandis qu'au contraire l'explosion de la démographie urbaine y rend les situations de plus en plus complexes. La mobilisation engagée depuis 15 ans n'a donc pas suffi à secouer la résignation et l'indifférence à cet égard. Il est temps de concentrer l'énergie de tous les acteurs sur « l'action », pour qu'ils mettent en œuvre des solutions pratiques. Elles existent. De nombreux exemples le prouvent. On y observe que, plus que toute autre cause, le premier facteur de succès est la capacité des parties prenantes (autorités locales, opérateur publics ou privés, institutions financières, ONG, ...) à remplir leur rôle clairement et sans confusion de position, à travailler ensemble en confiance et sans préjugés, à partager le même objectif qui est le développement de l'accès à l'eau et à l'assainissement. Alors, dans tout type de contexte, se développe le cercle vertueux de la confiance et de la compétence, s'exprime la « demande en eau » dont l'absence n'était que l'expression du manque de confiance, et progresse spectaculairement l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous dans des conditions durables. Chacune des parties prenantes est concernée. Ne pas passer à l'action serait inacceptable. La France va avoir l'occasion d'exercer son influence puisqu'elle est chargée d'organiser en mars 2012, à Marseille, le 6^{ème} Forum Mondial de l'eau, qui veut être le « forum des solutions ». Pour citer Jacques Chirac « *Le temps presse. Nous avons une obligation de résultat et nous n'avons plus l'excuse de la nouveauté ou de l'ignorance.* »⁶

Renvois :

1. Expression utilisée pour la première fois par Abdoulaye Barry : « L'Intelligence du Développement, pour une analyse du sous-développement durable », thèse de doctorat en Sciences de Gestion, Université de Montpellier 1 sous la direction de Damien Bruté de Rémur et Gérard Gherzi, janvier 2010.
2. Selon les Nations Unies (2004), le volume d'eau moyen fourni par habitant varie de 550 l/j (USA) à moins de 10 l/j (Mozambique), l'Europe se situant dans la tranche 150-350, l'Inde et la Chine autour de 100, et le seuil de pauvreté en matière d'eau étant fixé par les Nations Unies à 20 l/j.
3. Sources d'eau améliorée (selon l'OMS) : Eau sous canalisation alimentant le domicile, la parcelle ou la cour ; borne-fontaine/fontaine publique ; puits tubé/puits foré ; puits creusé protégé ; source protégée ; citerne d'eau de pluie ; l'eau en bouteille est considérée comme améliorée dès lors que le ménage utilise pour la cuisine et l'hygiène personnelle de l'eau provenant d'une source améliorée. Le critère de proximité n'est pas précisément déterminé, mais s'entend jusqu'à quelques centaines de mètres (voire 1 km) !
4. Assainissement amélioré (selon l'OMS) : Chasse d'eau raccordée (au tout-à-l'égout, à une fosse septique, à des latrines à fosse) ; fosse d'aisance améliorée et autoventilée ; fosse d'aisance avec une dalle ; latrines sèches (à compost).
5. Pour donner un ordre de grandeur, le prix de l'eau vendue par porteur en bidons de 20 l dans les quartiers périphériques de Mombassa au Kenya, en décembre 2009, était de 20 €/m³ pour l'eau « potable » et de 1,5 €/m³ pour l'eau de lavage (le prix moyen de l'eau potable en France est proche de 3,40 €/m³, y compris la redevance d'assainissement et les taxes, la part de l'eau étant de l'ordre de 1 €).
6. Phrase issue du discours prononcé par Jacques Chirac le 8 novembre 2010 en clôture du Colloque « *Eau pour tous : pour en finir avec l'inacceptable* », organisé par la Fondation Suez Environnement – Eau pour Tous de l'Institut de France

Références

- [1] M. Camdessus, B. Barré, I. Chéret, P.F. Tenière-Buchot : Eau. Robert Laffont, Paris, 2004.
- [2] W.J. Cosgrove, F.R. Rijsberman : *L'eau, l'affaire de tout le monde*. Conseil Mondial de l'eau, Marseille, <http://www.worldwatercouncil.org>, 2004
- [3] G. de Marsily : *L'eau, un trésor en partage*. Dunod, Paris, 2009
- [4] Nations Unies : *Rapport Mondial sur le Développement*, 2006
- [5] Nations Unies : www.un.org/fr/millenniumgoals/poverty.shtml, 2010
- [6] E. Orsenna : *L'avenir de l'eau. Petit précis de mondialisation II*. Fayard, Paris, 2008
- [7] Organisation mondiale de la Santé et UNICEF : *Atteindre l'OMD relatif à l'eau potable et à l'assainissement, le défi urbain et rural de la décennie*, 2007.
- [8] P.MARIN, "Public-Private Partnerships for Urban Water Utilities", World Bank, PPIAF, Trends & Policy options n°8, February 2009